



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé environnementale

Question au Gouvernement n° 1325

Texte de la question

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Mme la présidente . La parole est à Mme Anne-Cécile Violland.

Mme Anne-Cécile Violland . À l'initiative du président de la République, la France s'apprête à organiser le premier sommet « une seule santé ». Il s'agit d'affirmer une conviction simple mais puissante : il n'y a qu'une seule santé – celle des humains, des animaux et des écosystèmes.

Les données scientifiques sont désormais incontestables. La pollution de l'air, l'exposition aux perturbateurs endocriniens, aux pesticides, aux particules fines, aux PFAS, au bruit environnemental ou encore aux vagues de chaleur et aux inondations liées au dérèglement climatique sont devenues des déterminants majeurs de santé publique.

Les maladies cardiovasculaires demeurent la première cause de mortalité en France. Or la pollution atmosphérique est reconnue comme un facteur de risque cardiovasculaire au même titre que le tabagisme, l'hypertension ou le diabète. Ce n'est pas une affirmation militante, mais un consensus scientifique international : c'est la position officielle et historique des quatre plus grandes associations de cardiologie internationales. Toutes demandent que les déterminants environnementaux soient intégrés dans la formation initiale de tous les professionnels de santé, au même niveau que les facteurs de risque traditionnels. En France, nous continuons à traiter les causes environnementales des maladies comme des variables d'ajustement, alors qu'elles sont devenues des déterminants majeurs de santé publique.

Les plus modestes vivent près des axes routiers les plus pollués. Les enfants sont exposés dès le plus jeune âge. Les territoires déjà fragiles cumulent vulnérabilités sanitaire et environnementale. La santé environnementale n'est pas un supplément d'âme écologique mais un enjeu de justice sociale et de souveraineté sanitaire et une question budgétaire, car ne pas prévenir coûte infiniment plus cher que le faire.

Ma question est directe : le gouvernement est-il prêt à engager une politique publique ambitieuse de santé environnementale, structurée, dotée de moyens, intégrant pleinement les déterminants environnementaux dans la formation initiale des professionnels de santé, en inscrivant la prévention environnementale comme priorité nationale au même titre que toutes les autres politiques de prévention ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Je connais votre engagement sur ce sujet. Vous nous interrogez sur la nécessité d'une politique de santé publique pleinement fondée sur l'approche *One Health*, « une seule santé ». Vous l'avez dit, les faits scientifiques sont

très clairs : l'environnement a un impact direct sur la santé. L'exposition à la pollution de l'air, au bruit, à des substances chimiques et au dérèglement climatique contribue à des millions de morts dans le monde.

Cette réalité nous oblige à agir de façon coordonnée et globale. Sous l'impulsion du président de la République, la France porte cette ambition au plus haut niveau. Le 7 avril prochain, Lyon accueillera un sommet international « une seule santé » réunissant des chefs d'État, des organisations internationales, des experts et des représentants de la société civile. Ce sommet abordera les maladies infectieuses et la résistance antimicrobienne, mais aussi les maladies chroniques, l'alimentation durable, l'urbanisme favorable à la santé et la lutte contre la pollution.

Cette approche élargie marque une étape décisive. Elle se traduit déjà par des actions concrètes : la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat 2025-2030, la feuille de route dans la lutte contre les cancers dont le volet prévention s'inscrit pleinement dans cette logique. Protéger la santé suppose d'agir sur l'environnement de notre vie.

Vous l'avez dit, la santé ne se joue pas uniquement dans le système de soins. Elle doit se construire dans toutes les politiques publiques. C'est ce à quoi nous sommes engagés. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.)*

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Cécile Violland](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1325

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 février 2026